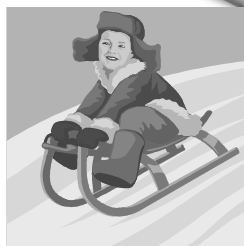


Couleur à la une

N° 32
Novembre 2013



Les premiers froids sont là et l'hiver arrive à grands pas. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes pour cette fin d'année 2013.

Inscriptions sur les listes électorales

Les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur les listes électorales et qui désirent voter à Chef-Boutonne en 2014 doivent se présenter au service des élections à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile et ce **avant le 31 décembre 2013**. Aussi, les personnes déjà inscrites doivent signaler à la mairie tout changement administratif (changement adresse, nom...).

Une bonne fréquentation de la piscine

6351 entrées payantes ont été enregistrées pour le grand public durant la période d'ouverture de la piscine, en progression de près de 10% par rapport à 2012 ; ce qui est la meilleure affluence depuis son ouverture en 2009. Notre piscine est la deuxième plus fréquentée du Pays Mellois, après celle de Melle.

Une modification dans les dénominations de rues

Dans le bulletin de septembre, nous évoquions le changement de dénomination dans l'Avenue avec l'extension d'une part de l'avenue de l'Hôtel de Ville et la création de l'avenue de Javarzay. Ces modifications entraînaient le déplacement de l'avenue Louis Proust à la place d'une partie de la rue du Champ de Foire.

Devant l'opposition de certaines personnes, affectées par le déplacement de l'avenue Louis Proust, et surtout devant le changement d'avis du frère de ce jeune résistant, le Conseil Municipal a revu sa décision dans sa séance du 23 septembre dernier.

L'avenue de l'Hôtel de Ville restera inchangée et l'avenue Louis Proust sera prolongée jusqu'à l'avenue des Fils Fouquaud. Tous les riverains vont recevoir prochainement le courrier les avertissant de leur nouvelle adresse et les modalités de prise en charge des frais pour les éventuels changements de plaques d'immatriculation.

Information sur la médaille de la famille

Les pères et mères de famille qui ont élevé au moins quatre enfants peuvent postuler à l'attribution de la médaille de la famille. La décision d'attribution est prise par arrêté préfectoral après enquête. Pour faire la demande, il suffit de se rendre à la mairie avant le 10 décembre 2013. Contactez le service du CCAS à la mairie (05 49 29 80 04) pour plus d'informations.

Un point sur les reprises des concessions

Les panneaux pour la reprise des concessions en état d'abandon (tombes en mauvais état et/ou non entretenues) ont été installés au cimetière de Lussais et Javarzay. Cela ne signifie pas que la reprise est effective. C'est une procédure de 3 ans durant laquelle chaque famille doit intervenir pour remettre le monument en bon état d'entretien afin d'arrêter automatiquement la procédure. Les travaux à effectuer peuvent être un nettoyage approfondi ou une réelle réparation de nature à redonner durablement un aspect soigné à la sépulture. Nous invitons toute personne concernée à se manifester à la Mairie. La même procédure sera matérialisée dans le cimetière de Chef-Boutonne, en décembre.

La construction de la gendarmerie commence

En 2007, le ministère de l'intérieur a fait la demande à la commune de Chef-Boutonne de reconstruire une gendarmerie, compte tenu de la configuration actuelle et de l'impossibilité de rendre accessible la partie professionnelle. Après de longs mois d'études et de recherche de financement, la construction va enfin commencer le 18 novembre. Les marchés ont été passés dernièrement. Notons que deux entreprises chef-boutonnaises y travailleront (Legrand Bâtitisseurs et Marchet). Le budget global avoisine 1 800 000 € TTC et les annuités d'emprunt sont compensées intégralement par le loyer que versera l'Etat. Le chantier devrait être terminé au cours du quatrième trimestre 2014.

INVITATION

Les Sapeurs-Pompiers ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie de la Sainte Barbe le vendredi 6 décembre à 19h00 au Centre Culturel.



Comment se calcule une taxe foncière ou d'habitation ?

A la période où chacun reçoit ses feuilles d'impôts locaux et où les médias indiquent que les taxes ont augmenté de plus de 21% au cours de ce mandat, comment se calcule en fait cet impôt et qu'en est-il sur la commune ?

Chaque habitation a une valeur locative déterminée en fonction de sa taille, de son confort et de sa localisation. Cette valeur sert de base au calcul des taxes. En effet, chaque collectivité, détermine un taux pour chaque taxe par lequel la base est multipliée et le résultat représente le produit perçu par chaque collectivité. Les bases varient annuellement de manière uniforme sur le territoire français selon l'inflation en principe. C'est l'Etat qui décide de cette évolution.

A Chef-Boutonne, seules les bases décidées par l'Etat ont varié à la hausse puisque les taux communaux (quelles que soient les taxes) n'ont pas augmenté depuis 9 ans maintenant. Nous sommes donc bien en-dessous de la moyenne nationale et la commune fait ainsi partie de la minorité des communes françaises qui n'ont pas augmenté leurs taux durant ce mandat.

Enfin, soulignons que des abattements existent pour la taxe d'habitation en fonction du nombre d'enfants (à partir de deux). Ceux-ci sont mis en place par l'état mais la commune a augmenté ces abattements, conformément aux possibilités légales, pour ces familles depuis de nombreuses années.



Résultats des concours communaux

Les gagnants du **concours des maisons fleuries 2013** sont dans l'ordre des prix : M. et Mme PITAULT, M. et Mme AUGUSTIN, M. et Mme RENAUD. Les gagnants du **concours photos 2013** sur le thème de la pierre sont dans l'ordre des prix : M. Lionel COIRIER, M. Marc DESPALIN et M. Daniel NEUILLE.



QUELQUES INFOS MUNICIPALES

- M. RELANDEAU Xavier, directeur de l'EHPAD les Quatre Saisons, a demandé sa mutation pour Clisson, afin de se rapprocher de sa famille. Il est remplacé par Mme PAISANT Pascale qui a pris ses fonctions début octobre. Souhaitons-lui la bienvenue dans notre commune et dans notre établissement.
- Le Conseil Municipal a décidé dernièrement de lancer la procédure (longue) pour changer le Plan d'Occupation des Sols (datant de 1999) en Plan Local d'Urbanisme.
- Les travaux Place Cail sont terminés. Il convient d'attendre 3 semaines pour le temps de séchage pour ouvrir complètement la place autour de la fontaine.

Retour de la ligne 17

La ligne 17 du RDS a été supprimée à la rentrée, rendant impossible les déplacements vers Melle. Ceux vers Niort existent toujours via Brioux sur Boutonne.

La municipalité a rencontré les services du Conseil Général pour leur faire part de son mécontentement et du besoin réel que représentait cette ligne notamment pour ceux qui n'ont pas d'autres moyens de locomotion.

Le Conseil Général a revu la situation. Une proposition d'aller-retour vers Melle va être mise en place à compter du 4 novembre. Les renseignements sont à la mairie et seront affichés aux arrêts de bus.

L'agenda bimestriel

- Du 23 octobre au 11 novembre : Ciné-Chef : Festival d'automne
2 novembre : PECH - Loto - Ferme du château
10 novembre : APE - Vide coffre à jouets - Ferme du château
11 novembre : Cérémonie au Monument aux Morts à 10 h
11 novembre : FC Boutonnais - Loto - Ferme du château
17 novembre : Marchavec Assemblée Générale - Centre Culturel
17 novembre : Amicale des Sapeurs Pompiers - Séance de cinéma gratuite - Centre Culturel
24 novembre : APEL Sacré-Cœur - Loto - Ferme du château
26 novembre : Spectacle Meli-Mellois - Centre Culturel
28 novembre : Don du sang - Ferme du château
3 décembre : Club des Aînés de la Source - Repas de fin d'année
6 décembre : Cérémonie de la Sainte Barbe - Centre Culturel à 19 h
7 décembre : Téléthon
14 décembre : Marchavec - Marché de Noël - Centre Culturel
19 décembre : APEL Sacré-Cœur - Fête de Noël - Centre Culturel
22 décembre : FC Boutonnais - Loto - Ferme du château
28 décembre : FC Boutonnais - Loto - Gournay

Bienvenue

Nous souhaitons la bienvenue à Bar'Occ tenu par Caroline DUCROS, bar situé au 26 Place Cail. Il y est possible de jouer au PMU, aux jeux de la Française des Jeux. Elle propose aussi un accès WI-FI pour les internautes. Le bar est fermé le dimanche après 14 h et le lundi toute la journée. Tel : 05 49 29 66 88

La guerre contre les pigeons

Aujourd'hui, entre 500 et 600 pigeons sont dénombrés et beaucoup se plaignent des dégâts causés par ces volatiles.

Le Conseil Municipal a décidé de confier à l'entreprise « A tir d'Aile » le soin de procéder à la diminution du nombre de pigeons avec la technique d'effarouchement et de captures grâce à des rapaces. Cette opération, réalisée également dans d'autres communes, durera normalement 6 mois, et commence début novembre.

Le nouveau permis de conduire

Depuis le 16 septembre 2013, un nouveau permis de conduire sécurisé au format carte de crédit est mis en circulation en France. Si votre permis a été délivré avant le 19 janvier 2013, il est valide jusqu'au 19 janvier 2033. Seuls les nouveaux conducteurs ou les personnes souhaitant une nouvelle catégorie reçoivent un nouveau permis ; les professionnels qui renouvellent leur permis de conduire ou les personnes ayant déclaré une perte ou un vol également. Les permis de conduire seront remplacés progressivement par des nouveaux permis au format « carte de crédit » à partir de 2015. Les titulaires de permis de conduire seront informés par leur préfecture des modalités d'échange le moment venu.

Couleur à la une est distribué tous les deux mois par les élus référents et vous donne rendez-vous au mois de janvier 2014.